

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **22 (1975)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

**In dieser Nummer:**

Jeunesse, éducation et protection civile	293
Il faut savoir...	295
La jeunesse et la protection civile	295
Constructions	296
Le matériel	297
L'instruction	298
Les barrages	299
Choix de 2000 dessins d'enfants du	
concours dans les écoles du canton du Valais	300
Trente écolières et écoliers valaisans	
visitent Berne	302
La protection des civiles et l'école	305

Deutschsprachiger Teil

Jugend, Erziehung und Zivilschutz	309
Schule im Dienste des Zivilschutzes	310
Das Leben im Schutzraum,	
von einer Schulklasse erlebt	314
Kritik aus den eigenen Reihen	319
Herzliches Willkommen zur DV/SBZ in Basel	
und zur SNOW 75	321
Ein Zivilschutz für den Frieden	322
Zivilschutz im Ausland	324
Das Bundesamt für Zivilschutz meldet	326
L'Office fédéral de la protection civile	
communiqué	331

Auflage – Tirage – Tiratura

48 000 Exemplare

Unser Umschlagbild

Zeichnung aus dem Walliser Schülerwettbewerb

Zeichnung von Raymond Vassaux,
Schule Vernayaz**Für die Zeitschrift «Zivilschutz»
zeichnet verantwortlich:**

Presse- und Redaktionskommission des SBZ.
Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrle,
Solothurn; Redaktion: Herbert Alboth, Bern.
Inserate und Korrespondenzen sind an die
Redaktion, Schwarztörstrasse 56, 3007 Bern,
Telefon 031 25 65 81, zu richten. Jährlich
zwölfmal erscheinend.

Redaktionsschluss am 15. des Vormonats

Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 20.–
(Schweiz). Ausland Fr. 30.–, Einzelnummer
Fr. 2.–. Nachdruck unter Quellenangabe gestat-
tet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

Jeunesse, éducation et protection civile

Actuellement, chaque citoyen appelé à contribuer personnellement à défendre notre indépendance – à l'instar des générations précédentes – doit connaître les tâches qui incombent à chacun dans le cadre de cette défense. L'organisation de la protection civile dont les communes sont en quelque sorte les centres de gravité, concerne directement chaque habitant de notre pays étant donné qu'elle commence par chacun d'entre nous, dans la famille, au foyer et à la place de travail. Il s'agit en l'occurrence des préparatifs globaux destinés à la survie en cas de guerre et de catastrophe, préparatifs fondés sur des bases légales.

Cependant, les bases légales à elles seules ne suffisent point. Ce qui inspire le mieux la confiance et ce qui permet de construire quelque chose de valable, c'est la collaboration spontanée, empreinte de compréhension et guidée par l'esprit civique, de tous les milieux de notre peuple. En jetant un regard sur le passé, nous pouvons constater que notre pays a dominé de nombreuses situations critiques et s'est toujours retrouvé fort et uni, car ses habitants ont su reconnaître chaque fois la menace et ont senti instinctivement qu'ils ne pouvaient survivre qu'en se serrant les coudes. A cela s'ajoute la connaissance plus ou moins profonde des valeurs intrinsèques de notre Confédération, de son système démocratique, des biens matériels et spirituels qu'il s'agit de préserver.

De tout temps, on a demandé à l'école de contribuer à l'instruction civique et de préparer la jeune génération aux obligations qu'elle a envers la communauté. Ce n'est pas par hasard que nos élèves sont généralement bien renseignés sur notre armée et ses tâches. La défense militaire est une institution ancrée dans la Constitution fédérale; son but est de protéger le peuple et le pays. N'oublions pas non plus que le corps enseignant fournit de nombreux officiers, sous-officiers et soldats qualifiés qui sont à même de développer cette partie de l'instruction civique de façon intéressante en partant de leur propre expérience.

La protection civile est le dernier maillon de la chaîne de notre défense. Elle ne peut cependant se mesurer avec la tradition de notre armée et elle ne s'enracinera que peu à peu dans l'esprit de notre population. Le développement de la technique de la guerre et la menace toujours croissante qui en découle pour la population ont eu pour conséquence que l'on ne peut plus penser à l'armée sans penser également à la protection civile; il est à prévoir que cette dernière prendra encore de l'importance dans le cadre de la politique de sécurité de la Suisse. A mon avis, les nécessités du moment nous obligent donc également à familiariser la jeune génération plus que par le passé avec les possibilités et les mesures de protection en cas de guerre et de catastrophe. Il ne suffit cependant pas de vouloir transmettre cette connaissance de manière purement théorique. L'école, la famille ainsi que les organisations de jeunesse devraient s'occuper sérieusement des mesures pratiques destinées aux premiers secours et apporter ainsi une contribution précieuse au soutien du prochain et de la communauté.

Relevons dans cet ordre d'idées les efforts de l'Union suisse pour la protection des civils qui, en collaborant de manière étroite avec ses nombreuses sections, avec l'Office fédéral de la protection civile et toutes les instances intéressées contribue activement à une meilleure information de la jeunesse sur la protection civile. Ce sont des efforts qui méritent d'être soutenus dans une large mesure. Il est également réjouissant de savoir que des essais pratiques et des cours d'expérimentation ont déjà été organisés dans plusieurs cantons et communes scolaires dans le but d'inclure dans les programmes d'enseignement la protection civile et l'aide active au prochain.

Dr Simon Kohler, conseiller national et conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne